	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-229

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	<i>N° 2022-229</i>

**Bordeaux. Cession_Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 43, rue de Lescure à
Bordeaux Parcelle cadastrée IW154 - Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préalablement à la présentation et aux conditions de vente du bien objet de ce rapport, il convient de vous rappeler les termes de la délibération n° 2020-0445 du Conseil du 25 juin 2010 décidant de la mise en vente de certains biens inutiles aux projets métropolitains, par une vente aux enchères, par le biais du Marché immobilier des notaires (MIN), et plus précisément du déroulement du processus déclarant des biens cessibles avant leur remise sur le marché immobilier.

Ces biens font l'objet systématiquement :

- d'un examen de la part de toutes les directions métropolitaines au regard des compétences métropolitaines notamment en faveur du logement, du développement économique, des projets nature. De cet examen ressort un avis pouvant déclarer le bien inutile aux projets métropolitains.
- d'une consultation de la commune sur laquelle est situé le bien qui doit formellement donner son accord pour la cession ou se déclarer acquéreuse, ainsi que de deux bailleurs sociaux qui doivent soit se déclarer intéressés pour l'acquisition du bien, soit se déclarer non intéressés : (Aquitanis, Office public de l'habitat (OPH) de Bordeaux Métropole et Gironde Habitat), ceci afin de valider le bien-fondé d'une remise directe sur le marché immobilier privé.

Sont ainsi confirmées formellement par l'ensemble des intervenants, (Bordeaux Métropole, communes, bailleurs) la faisabilité et l'opportunité de remise en vente du bien.

Le présent rapport porte sur un immeuble d'habitation sis 43, rue de Lescure à Bordeaux, cadastré section IW154, d'une superficie d'environ 154 m², comprenant une maison d'habitation élevée en partie sur cave et comprenant, au rez-de-chaussée d'une entrée, salon, salle à manger, cuisine, w-c et au 1^{er} étage, 3 chambres, salle de bains, combles aménagés, d'un petit chai en fond de parcelle et d'un jardin, d'une surface habitable de 138 m².

Ce dernier relève du domaine public métropolitain, conformément aux dispositions de l'article L.2111-1 du Code général de la propriété publique.

Ainsi, et préalablement à la cession envisagée, la procédure de désaffectation et de

déclassement dudit immeuble a été décidée par arrêté métropolitain n° 2022-0177 en date du 18 février 2022 revenu du contrôle de légalité de la préfecture de la Gironde en date du 22 février 2022.

Il vous est proposé sa mise en vente sur le marché immobilier des notaires avec une mise à prix de 579 600 € correspondant à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 9 novembre 2021.

Dans l'hypothèse où la vente aux enchères serait infructueuse, il vous est proposé une nouvelle mise à prix ne pouvant être inférieure à 405 720 € correspondant à une décote de 30 % de l'avis de la Direction immobilière de l'Etat (DIE) précité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L-5211-37,

VU la délibération n° 2010/445 du conseil métropolitain du 25 juin 2010, autorisant notamment le principe de vente des biens métropolitains déclarés cessibles par enchères,

VU l'arrêté de déclassement n° 2022-0177 en date du 18 février 2022 et revenu du contrôle de légalité de la préfecture de la Gironde en du 22 février 2022,

VU l'avis de la direction de l'immobilier de l'État n° 2021-33063-76407 du 9 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente de l'immeuble situé 43, rue de Lescure à Bordeaux, par une vente aux enchères,

DECIDE

Article 1 : de mandater le Marché Immobilier des Notaires de la Gironde (MIN) pour procéder à la vente par adjudication du bien métropolitain sis 43, rue de Lescure à Bordeaux, cadastré IW154, moyennant une mise à prix de 579 600 € correspondant à l'avis de la DIE. En cas d'absence d'enchères, à l'occasion d'une mise en vente ultérieure, une nouvelle mise à prix pourra être faite sans toutefois être inférieure à 30 % de l'avis susvisé de la direction de l'immobilier de l'État,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST